

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GERZAT
DU 24 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Monsieur Luc DEVERRE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Septembre 2016, l'ordre du jour est examiné.

Transformation de la Communauté d'Agglomération Clermont Communauté en Communauté Urbaine : Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 3 voix contre, a approuvé la transformation en Communauté Urbaine, ainsi que les nouveaux statuts.

Renouvellement baux ruraux : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les baux ruraux avec les fermiers suivants :

- Philippe BOILE : une parcelle pour un montant annuel de 259 €
- EARL Les Riollés : six parcelles pour un montant annuel de 687 €
- Alain SALLE : une parcelle pour un montant annuel de 105 €

Renouvellement du bail des locaux de Police : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler le bail du commissariat de police pour une durée de 9 ans et un montant annuel de 85 475 €

Vente Commune / Consorts COUTAREL : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de céder une emprise de 100 m² à prendre sur la parcelle B1563 au prix de cession de 30 € m².

Vente parcelle AC 130p Chanat-la-Mouteyre : le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions, a décidé de céder une grange sur une emprise de 140 m² à M. DERECHAPT au prix de 8 000 € et un terrain non bâti de 62 m² à M. ROCHE au prix de 1 500 €.

Convention de mise à disposition : Dans le cadre des travaux d'élargissement de la Rue du Feu et pour plus de sécurité, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur BORRAS pour la mise à disposition de la pointe Est de la parcelle BK1356.

Déclassement et cession du chemin Rural « Les Plantades » : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le déclassement du chemin rural et la cession d'une emprise de 608 m² à détacher de ce chemin au profit de la SA LIMAGRAIN et SA DOME LOGISTIQUE.
